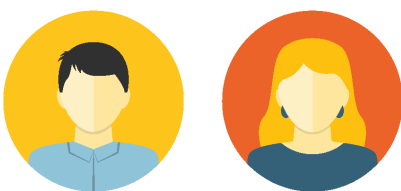


ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE OU LE RENOUVELLEMENT DU CSE AU SEIN D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Le comité social et économique (CSE), instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel, est mis en place au niveau du Groupement d'Employeurs qui atteint un effectif d'au moins 11 salariés (équivalents temps plein - ETP, permanents et mis à disposition inclus) pendant 12 mois consécutifs.

Le CSE est mis en place à l'issue d'une élection dont les modalités sont prévues par un protocole d'accord préélectoral négocié entre l'employeur et les organisations syndicales. Il est donc indispensable que vous puissiez compter sur des collaborateurs fiables, organisés, capables de garantir le bon déroulement des élections et la préparation des réunions avec les représentants du personnel.

Cet accompagnement individuel vous permettra de mettre en place ou de renouveler le CSE dans votre Groupement d'Employeurs, en toute sécurité juridique, par la mise à disposition d'outils actualisés, personnalisés et adaptés à vos besoins propres.



A destination de toute personne en charge d'organiser des élections professionnelles au sein d'un Groupement d'Employeurs d'au moins 11 salariés (ETP), cet accompagnement intra-GE vous permettra de :



METTRE EN PLACE OU RENOUVELER SON CSE

- Identifier la composition du CSE
- Définir le contenu d'un protocole pré-électoral
- Déployer les différents moyens de vote
- Superviser l'ensemble du processus de scrutin

ORGANISER LES ELECTIONS DU CSE AVEC LE CALENDRIER ELECTORAL

- Risques de contentieux électoral
- Composition du CSE
- Taille et diversité des établissements
- Conséquences sur les mandats en cours



ORGANISER LE PROCESSUS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES



- Calcul des effectifs et étapes
- Protocole pré-électoral
- Calendrier

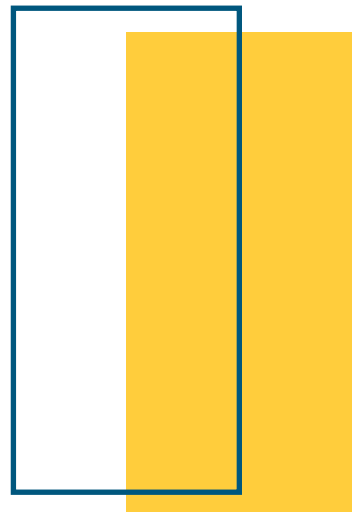
NEGOCIER LE PROTOCOLE D'ACCORD PRE-ELECTORAL (PAP)

- Détermination des organisations syndicales représentatives (OSR)
- Invitation des organisations syndicales représentatives (OSR) à négocier le protocole d'accord préélectoral (PAP)
- Contenu du PAP (ou des modalités d'organisation du scrutin à défaut de négociation)
- Publicité des opérations et NTIC
- Listes électorales
- Collèges et répartition des sièges
- Règles à respecter
- Vote par correspondance et vote électronique



SUPERVISER LE DEROULEMENT DE L'ELECTION

- Déroulement et contrôle du ou des scrutin(s)
- Dépouillement et calcul des résultats
- Attribution des sièges
- Proclamation des résultats, procès-verbal
- Représentativité syndicale et identification des DS
- Contentieux des élections



METTRE EN PLACE LE CSE

Prise de fonction des élus

Pierre FADEUILHE

INTERVENANT

Maître de Conférences à l'Université de Toulouse et chercheur à l'IRDEIC (Université de Toulouse I), Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

MODALITÉS

Proposition, échanges, relecture et assistance effectués à distance



TARIF

sur devis

Pour toute information, contactez le service juridique du CRGE

juridique@crge.com

